



## Approbation de l'étude sur l'estimation de la déforestation et de la dégradation des forêts et des facteurs directs connexes

Décision adoptée le 23 juin 2020

EB.2020.07

Considérant :

- La décision [EB.2019.24](#) encourageant la FAO à élaborer une proposition complète tout en veillant à l'appropriation par le pays, à l'harmonisation avec les études et projets existants et en cours, et à l'apport d'éclaircissements concernant le Comité de pilotage ;
- La soumission par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'une proposition de projet intitulée « *Estimation de la déforestation et de la dégradation des forêts et des facteurs directs actuels et historiques associés à ces processus à l'aide de SEPAL* » ;
- Le processus de revue indépendante ;

Le Conseil d'administration

1. Approuve le document de projet pour un montant de 1 200 000 américains, à la condition que
  - o Les changements suivants, présentés de manière détaillée dans l'examen indépendant, soient pris en compte dans le document de projet :
    - a. privilégier l'approche orientée par le GIEC
    - b. produire et publier une carte de référence en libre accès du couvert arboré pour 2015 et 2020 et les méthodologies associées, et les soumettre à un examen par des scientifiques indépendants
    - c. mettre au point une licence claire de données ouvertes sur la manière dont les données à l'échelle régionale seront ouvertes et en libre accès
    - d. élaborer la théorie du changement en se référant clairement au cadre de résultats et à la théorie du changement de CAFI
    - e. proposer une stratégie de sortie
    - f. envisager de mobiliser des cofinancements auprès d'autres projets pertinents de la FAO
    - g. La composition du Comité de pilotage est clairement décrite et comprend
      - i) une meilleure représentation des pays partenaires

- ii) le PFBC
  - h. Les recommandations formulées par la République démocratique du Congo sont annexées au document et prises en considération lors des premières réunions des organes de gouvernance du projet
    - o Une matrice de réponses est élaborée et communiquée au Conseil d'administration
- 2. Invite le Secrétariat de CAFI à s'assurer que les changements visés ci-dessus sont appliqués de manière satisfaisante
- 3. Souligne que tout au long de la mise en œuvre du projet, et dès la phase de démarrage, il est dûment tenu compte des aspects suivants :
  - privilégier un transfert « Sud-Sud » des connaissances et des capacités
  - administrer des formations supplémentaires concernant les plateformes de codage qui sous-tendent la plateforme SEPAL
  - déterminer comment les mesures de sauvegarde socio-environnementales institutionnelles seront appliquées aux activités de programme proposées (en particulier pour le produit 4)
  - assurer l'appropriation par le pays
- 4. Demanderà, par le truchement de sa représentation au Comité de pilotage, que les informations sur les budgets et les dépenses soient suffisamment détaillées, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et l'évaluation et le suivi
- 5. Désigne la Norvège et le Secrétariat de CAFI comme représentants au Comité de pilotage
- 6. Désigne l'Allemagne et la Norvège, ainsi que le Secrétariat de CAFI, comme représentants au Comité technique
- 7. Charge le Secrétariat de CAFI de signer le document du programme en son nom.